

CALL FOR PROPOSALS - QUESTIONS AND ANSWERS

WEEK 2 (FEB 6 – 10, 2023)

APPEL DE PROPOSITIONS – QUESTIONS ET RÉPONSES

SEMAINE 2 (6 – 10 FÉVRIER, 2023)

<p>Q 1. In Section D of the Step 1 application, do I include the designated spaces I currently have or only the designated spaces I am applying for?</p> <p>A 1. In Section D of the application, applicants only indicate the new designated spaces they are applying for. In the Viability Plan the applicant will include numbers for those they are applying for and their existing designated spaces.</p>	<p>Q 1. À la section D du formulaire Étape 1, dois-je inclure les places désignées pour lesquelles je détiens déjà un permis, ou uniquement les places désignées pour lesquelles je présente une demande?</p> <p>R 1. À la section D de l'Étape 1, le demandeur doit indiquer uniquement le nombre de nouvelles places désignées qu'il souhaite créer. Dans le plan de viabilité, le demandeur inclura les places désignées déjà existantes et les nouvelles places qu'il ou elle souhaite créer.</p>
<p>Q 2. There are sections on the Viability Plan that do not apply to my application, how do I indicate that on the application form?</p> <p>A 2. If there are questions or sections of the Viability Plan/Section G Finances that are not applicable to your situation, please indicate \$0 or N/A.</p>	<p>Q 2. Certaines sections du plan de viabilité ne s'appliquent pas à ma situation. Comment puis-je l'indiquer dans le formulaire de demande?</p> <p>R 2. Vous pouvez répondre aux questions ou sections du Plan de viabilité/Section G Finances qui ne s'appliquent pas à votre situation par 0 \$ ou S/O.</p>
<p>Q 3. When calculating the Potential Monthly Operations total, do I include the designated spaces I am seeking approval for?</p> <p>A 3. Yes, when calculating the Potential Monthly Operations, the applicant will include the designated spaces they are seeking approval for.</p>	<p>Q 3. Dans le calcul des revenus et dépenses mensuels potentiels, dois-je inclure les nouvelles places désignées pour lesquelles je présente une demande?</p> <p>R 3. Oui, il faut tenir compte des nouvelles places désignées que vous souhaitez créer dans les calculs des revenus et dépenses mensuels potentiels.</p>

<p>Q 4. Is an applicant required to apply for all the spaces allocated for a community catchment?</p> <p>A 4. An applicant can apply for the number of spaces that they require, up to the maximum number available for their community catchment.</p> <p>An applicant is not required to open all of the spaces allotted for their community catchment.</p>	<p>Q 4. Un demandeur est-il tenu de postuler pour toutes les places attribuées à un regroupement de communautés?</p> <p>R 4. Un demandeur peut demander le nombre de places voulu, jusqu'à concurrence du nombre maximum de places disponibles pour son regroupement de communautés.</p> <p>Un demandeur n'est pas tenu d'ouvrir le nombre total de places attribuées à son regroupement de communautés.</p>
<p>Q 5. Can non-designated facilities become designated and if so, what is the requirement for infant space creation under this Call for Proposals?</p> <p>A 5. Yes. As per Policy 901, new infant space creation for infants 0-23 months is a mandatory requirement under this Call for Proposals.</p>	<p>Q 5. Un établissement non désigné peut-il devenir désigné? Si oui, quelles sont les exigences en termes de création de places qui s'y rattachent, dans le cadre de cet appel de propositions?</p> <p>R 5. Oui. Conformément à la politique 901, la création de nouvelles places pour les nourrissons âgés de 0-23 mois est obligatoire dans le cadre de cet appel de propositions.</p>
<p>Q 6. When can applicants expect a response from the Department?</p> <p>A 6. Applicants will receive a response from the Department within 45 days of the closing of the Call for Proposals.</p>	<p>Q 6. Quand les demandeurs peuvent-ils s'attendre à une réponse du ministère?</p> <p>R 6. Les demandeurs recevront une réponse du ministère dans les 45 jours suivant la clôture de l'appel de proposition.</p>
<p>Q 7. Can designated facilities apply for Capital Funding Grants?</p> <p>A 7. The Capital Funding will be provided to successful applicant once the evaluation process is completed. EECD will communicate with the applicant to define which grants will be granted based on their proposals.</p>	<p>Q 7. Un établissement désigné peut-il présenter une demande de subvention d'immobilisations?</p> <p>R 7. La subvention d'immobilisations sera offerte aux demandeurs retenus une fois le processus d'évaluation complété. Le ministère communiquera avec les demandeurs afin de déterminer quelles subventions leur seront accordées, en fonction de leur demande.</p>
<p>Q 8. If an applicant applies for 6 infant spaces, can they also increase preschool at the same time?</p> <p>A 8. Yes, but the applicant can only apply for them if preschool spaces are indicated in the Space Allocation Grid for his Community Catchment.</p>	<p>Q 8. Un exploitant qui demande 6 places pour nourrissons peut-il augmenter au même moment le nombre de places pour enfants d'âge préscolaire de son établissement?</p> <p>R 8. Oui, mais uniquement si ce type de place est identifié dans la grille d'attribution de places pour le regroupement de communauté donné.</p>

<p>Q 9. Can an ELCC Home move from one community catchment to another and maintain their designated spaces?</p> <p>A 9. Yes. ELCC Homes can relocate to another community catchment and keep their designated spaces.</p>	<p>Q 9. Une garderie éducative en milieu familial peut-elle conserver ses places désignées si elle est relocalisée d'un regroupement de communautés à un autre?</p> <p>R 9. Oui. Les garderies éducatives en milieu familial peuvent conserver leurs places désignées si elles sont relocalisées d'un regroupement de communautés à un autre.</p>
<p>Q 10. Is there a break down for the “scoring” system for the Call for Proposals evaluation (i.e., minimum 50/100)?</p> <p>A 10. Yes, there is a breakdown of the scoring system, based on the details outlined in the Call for Proposal document, for the Evaluation Committee.</p>	<p>Q 10. Existe-t-il une échelle de pointage pour l'évaluation des propositions présentées dans le cadre de ce processus (on mentionne un pointage minimum de 50/100)?</p> <p>R 10. Oui, une échelle de pointage a été établie pour le comité d'évaluation en fonction des informations fournies dans le document d'appel de propositions.</p>
<p>Q 11. When does the review process close for operators impacted by the moratorium?</p> <p>A 11. This one-time review must be requested in writing by email or letter by operators to the assigned Quality Assurance Monitor before February 17, 2023, at noon. Please refer to the memo sent by the Department on January 19, 2023, outlining the review process for operators impacted by the moratorium.</p>	<p>Q 11. Quand le processus de révision visant les exploitants touchés par le moratoire prend-il fin?</p> <p>R 11. Cette révision unique doit être demandée par la personne exploitante par écrit, soit par courriel ou par lettre à l'intention du moniteur d'assurance de la qualité de sa région, avant le 17 février, à midi. Veuillez vous référer au mémo émis par le ministère le 19 janvier 2023, décrivant le processus que doivent suivre les exploitantes et exploitants touchés par le moratoire.</p>
<p>Q 12. I do not want to expand my spaces, is my designated ELCC facility required to add new infant spaces?</p> <p>A 12. No, designated ELCC facilities are not required to add new infant spaces to their licence.</p>	<p>Q 12. Je ne souhaite pas créer de nouvelles places. Suis-je tenue de créer de nouvelles places pour nourrissons dans ma garderie éducative désignés?</p> <p>R 12. Non, il n'est pas obligatoire pour les garderies éducatives désignées d'ajouter de nouvelles places pour nourrissons à leur permis.</p>
<p>Q 13. What grants are available for an expansion of an existing facility?</p> <p>A 13. The Expansion for Infant Spaces Grant – Renovations is available to all successful applicants from the Call for Proposals who are creating NEW infant spaces AND expanding infant spaces linked to the Policy 901 exemption for infant spaces for not-for-profit ELCC Centres and ELCC Homes.</p>	<p>Q 13. Quelles subventions sont disponibles pour l'agrandissement d'un établissement existant?</p> <p>R 13. La subvention de rénovations pour l'augmentation des places pour nourrissons est disponible pour tous les demandeurs retenus dans le cadre de l'appel de propositions qui créent de NOUVELLES places pour nourrissons ET qui augmentent le nombre de places pour nourrissons selon les dispositions de l'exemption relative aux places pour nourrissons prévue par la politique 901</p>

	pour les garderies éducatives sans but lucratif et les garderies éducatives en milieu familial.
<p>Q 14. Is there a new process for applying for after school and non-designated spaces?</p> <p>A 14. No, there are no changes to the application process for school age or non-designated facilities.</p>	<p>Q 14. Un nouveau processus a-t-il été mis en place pour la création de places après-classe non désignées?</p> <p>R 14. Non, aucun changement n'a été apporté au processus de demande pour la création de places pour enfants d'âge scolaire, ou pour les établissements non désignés.</p>
<p>Q 15. Will there be another Call for Proposal and if so, will the space allocation grid change?</p> <p>A 15. Yes, there will be a Call for Proposal at least once a year and the number, location and type of spaces to be allocated in designated facilities will be reviewed prior to each Call for Proposal.</p>	<p>Q 15. Un autre cycle d'appel de propositions aura-t-il lieu et si oui, la grille d'attribution des places sera-t-elle modifiée?</p> <p>R 15. Oui, un appel de propositions sera lancé au moins une fois l'an. Le nombre et le type de places désignées, de même que le lieu où ces places seront accessibles seront révisés avant chaque appel de propositions.</p>
<p>Q 16. What Capital Funding Grants are available?</p> <p>A 16. The following Capital Funding Grants are available:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Designation Start-Up Funding: New Licence ELCC Coordination Grant • New Space Creation Implementation Grant • Expansion for Infant Spaces Grant – Renovations <p>For details please see Call for Proposals – January 2023, Appendix C.</p>	<p>Q 16. Quelles subventions d'établissements sont-elles disponibles?</p> <p>R 16. Les subventions d'établissement suivantes sont disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement de démarrage pour la désignation : Subvention pour la coordination d'un nouveau permis de garderie éducative • Subvention de mise en œuvre pour la création de nouvelles places • Subvention de rénovations : Augmentation des places pour nourrissons <p>Pour plus d'information, voir : Appel de propositions – janvier 2023, annexe C.</p>
<p>Q 17. Is the creation of infant spaces 0-15 months a mandatory requirement of the Call for Proposals?</p> <p>A 17. Yes, the creation of infant spaces 0-15 months is a mandatory requirement for this Call for Proposals.</p>	<p>Q 17. La création de places pour nourrissons de 0-15 mois est-elle obligatoire dans le cadre de l'appel de propositions?</p> <p>R 17. Oui, la création de places pour les nourrissons de 0-15 mois est obligatoire dans le cadre de cet appel de propositions.</p>

<p>Q 18. Can spaces for school age children and designated preschool spaces be on the same licence?</p> <p>A 18. Yes, spaces for school age children and designated preschool spaces (0-5 years old) can be on the same licence. However, designated and non-designated preschool (0-5 years old) spaces cannot be on the same licence.</p>	<p>Q 18. Des places pour enfants d'âge scolaire et des places désignées pour enfants d'âge préscolaire peuvent-elles être comprises sous un même permis?</p> <p>R 18. Oui, des places pour enfants d'âge scolaire et des places désignées pour enfants d'âge préscolaire (0-5 ans) peuvent faire partie d'un même permis. Cependant, un même permis ne peut comprendre des places désignées et des places non désignées pour enfants d'âge préscolaire (0-5 ans).</p>
<p>Q 19. Can an applicant apply for designation for infants 18-23 months only?</p> <p>A 19. All new designated licences or space increases must include infant spaces 0-23 months.</p>	<p>Q 19. Est-il possible de demander la désignation de places pour nourrissons âgés de 18-23 mois seulement?</p> <p>R 19. Toute nouvelle demande de permis désigné et toute demande d'augmentation des places désignées d'une garderie éducative existante doit comprendre des places pour les nourrissons de 0-23 mois.</p>